



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 02 décembre 2011

Soutien économique face au risque requin : Bilan d'étape

Après la réunion publique qui s'est tenue le 13 octobre en mairie de Saint Paul, les services de l'Etat ont mis en œuvre les dispositifs qui ont été immédiatement mobilisés pour protéger l'activité et l'emploi.

Ces dispositifs visent à :

- accélérer le dispositif du chômage partiel pour éviter le licenciement,
- une prise en charge avec le contrat de sécurisation professionnelle,
- l'activation des dispositifs moratoires fiscaux et sociaux,
- la mise en place d'un guichet unique à la maison de l'entreprise de l'Ouest de la CCIR et d'un comité de pilotage hebdomadaire.

Bilan au 30 novembre 2011

Au total 38 entreprises ont contacté la maison de l'entreprise de l'Ouest.

32 demandes ont été recensées, 12 ont abouties à ce jour et 20 sont en cours de traitement.

Initié à l'origine par les services de l'Etat avec la chambre de commerce et d'industrie, le comité de pilotage s'est ouvert au :

- Représentant des organismes bancaires qui ont été également associés à ce dispositif pour étudier au cas par cas la situation de leurs clients et les accompagner dans la mesure du possible. A ce jour 2 demandes ont été recensées au niveau des agences bancaires.
- Conseil régional de l'ordre des experts comptables qui peut être sollicité via le guichet unique pour apporter des conseils aux entreprises connaissant des difficultés financières.
- Conseil régional sur le volet formation et accompagnement au travers notamment du parcours de créateur d'entreprises.

Les contacts sont à prendre à l'adresse suivante pour toutes les entreprises qui souhaitent obtenir des informations :

Maison de l'Entreprise Ouest
196, rue Marius et Ary Leblond
97460 Saint-Paul
tél: 02.62.33.35.15
mail : meo@reunion.cci.fr

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr